

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 21 janvier 2014, et ce, à laquelle sont présents :

M. Michel Lanthier,	président
M ^{me} Martine Renaud,	vice-présidente
M ^{me} Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M. Rémy Tillard,	commissaire
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjoint sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Mélanie Pagé et M. Ian Vallée ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Michel Lanthier, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1432/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2013.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1433/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2013.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1434/SSGC)

M. Rémy Tillard, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE;
7. Octroi de contrat - Fournisseur unique pour l'achat des produits standardisés en entretien ménager pour les établissements de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour les années 2013-2014, 2014-2015 plus une année d'option;
8. Questions diverses;
9. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

OCTROI DE CONTRAT - FOURNISSEUR UNIQUE POUR L'ACHAT DES PRODUITS STANDARDISÉS EN ENTRETIEN MÉNAGER POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR LES ANNÉES 2013-2014, 2014-2015 PLUS UNE ANNÉE D'OPTION (RCE-1435/SRM)

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public (13380-018) pour le choix d'un fournisseur unique pour l'achat des produits standardisés en entretien ménager pour les établissements de la commission scolaire, selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 décembre 2013;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Produit Sany inc. de Joliette au montant forfaitaire estimé avant les taxes de 58 496,45 \$ a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de fournisseur unique pour l'achat de produits standardisés en entretien ménager à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, pour les années 2013-2014, 2014-2015 plus une année d'option, à l'entreprise Produits Sany inc. de Joliette au montant forfaitaire estimé de 58 496,45 \$ avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1436/SSGC)

M. Rémy Tillard, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 40.

Adopté